

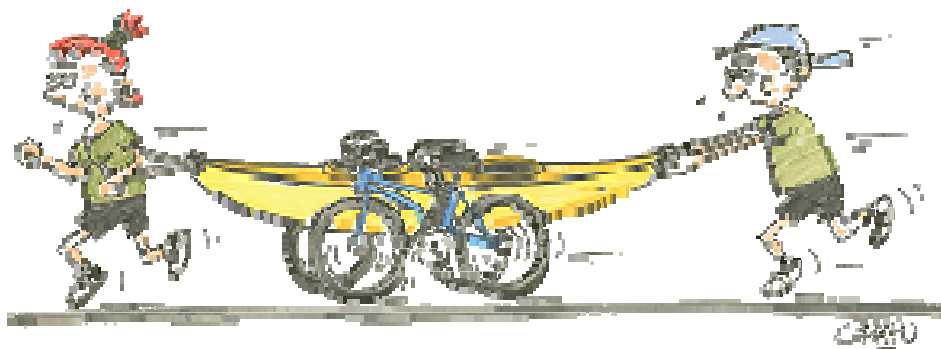


RAID LATHAN

2024

Projet pédagogique

Dossier d'inscription



14/17 ans

Présentation du Raid Lathan 2024

La ville de Longué-Jumelles à travers son pôle sportif organise son 13^{ème} Raid Aventure 14/17 ans sur 5 jours du 8 au 12 juillet 2024 avec hébergement sous toiles de tentes au stade de la Guiberderie à Longué et au stade Dominique ROBIN de Jumelles.

Ce Raid s'inscrit dans le cadre des animations « Sport-Vacances » mises en place par le service des sports de la ville à destination des 11/17 ans pendant les vacances scolaires et dont les objectifs sont les suivants :

- ***Permettre aux jeunes de prendre du plaisir dans la pratique d'activités sportives riches et diversifiées.***
- ***Faire découvrir aux jeunes des sports qu'ils ne connaissent pas.***
- ***Permettre aux enfants de sortir de l'environnement communal pour découvrir d'autres sites.***
- ***Apprendre à "mieux vivre ensemble" en appliquant les fondamentaux du sport : le dépassement de soi, l'entraide, le collectif, le respect de la règle, l'esprit sportif.***
- ***Rendre accessible à un maximum d'enfants les activités physiques et sportives.***

Objectifs pédagogiques du Raid Lathan 2024

✓ **Découvrir la ville de Longué-Jumelles à travers les activités sport nature et aventure :**

Des sports (VTT, canoë, course d'orientation, tir à l'arc, etc.) pratiqués de façons différentes : recherches d'itinéraires à l'aide de cartes et d'indications.

Les qualités physiques seront certes utiles, mais le sens de l'observation, la concentration, la solidarité et la stratégie d'équipe seront nécessaires pour passer les épreuves.

Une découverte de la ville : les péripéties des concurrents les entraîneront auX travers des sites de loisirs, le bord du Lathan, l'espace nature, Jumelles etc...

Une sensibilisation à la culture sportive locale : à travers les partenariats avec les associations locales sur certaines activités (club de cyclo-marche...) et la découverte d'activités typiques (boule de fort...)

✓ **Vivre l'expérience sportive et sociale :**

Vivre 5 jours au sein d'un groupe dans un esprit de solidarité et d'effort physique, mais aussi de détente et de convivialité sur le bivouac, lors des temps inter-épreuves et des temps de vie quotidienne (repas...), pour (re)créer des liens entre les jeunes du territoire.

Le tout dans le respect des consignes sanitaires du moment liées à la pratique sportive et aux séjours collectifs.

✓ **Développer les compétences et l'esprit sportif des jeunes :**

A travers la découverte de nouvelles activités, l'esprit de compétition :

Donner le meilleur de soi-même, savoir faire preuve d'autonomie, de prise d'initiatives. Mais aussi connaître ses limites.

Etre capable de s'organiser au sein d'une équipe, de cohabiter pour relever les défis sportifs ensemble.

Apprendre à gagner et rester humble dans la victoire ; mais aussi savoir accepter la défaite et rester digne.

✓ **Eduquer les jeunes au respect de leur corps et de leur environnement :**

Respect du corps dans sa globalité et notamment à travers 3 notions importantes pour les sportifs : respecter certaines règles d'hygiène (douches...), éducation à la santé (gestion de ses compétences physiques, récupération...) et nutrition (menus équilibrés, hydratation...).

Respect de l'environnement en favorisant les moyens de déplacement « écolo-économiques » (vélo, pédestre) mais également par la gestion des déchets pendant les épreuves et sur le bivouac (tri sélectif).

Objectifs approfondis en réunion d'équipe pédagogique (juin 2024) et susceptibles d'évoluer.

Le RAID LATHAN est ouvert aux jeunes âgés de **14 à 17 ans** (nés entre 2010 et 2006).

Par équipes de 4 jeunes (mixtes et minimum un longuéen).

DU 8 AU 12 JUILLET 2024 : 5 jours/4 nuits

Lieux : Stade de la Guiberderie à Longué et Stade D. ROBIN à Jumelles.

Encadrement :

Nom Prénom	Fonctions	Qualifications
Arnaud ALBERT	Directeur / Educateur sportif Responsable administratif	ETAPS, PSE1.
Emmanuel THARRAULT	Directeur Adjoint / Educateur sportif Responsable organisation sportive	BPJEPS APT + escalade, PSC1.
	+ 6 éducateurs(trices)/animateurs(trices) sportifs(ives) saisonniers(ères) en cours de recrutement.	

Chaque équipe est autonome pour :

- Le matériel de camping : toile de tente **facile à monter**, matelas, duvets, affaires de toilette...

- le matériel de vie quotidienne : couverts matin (bol, verres...), gourde, petit sac à dos, stylo/crayon...

- **Un portable au minimum par équipe** (pour les épreuves sportives).

- L'équipement sportif obligatoire :

- Vêtements de sport adaptés à l'activité et à la météo.

- VTT **en bon état**, casque + kit de réparation (**une chambre à air de rechange/jeune**).

- Tenues de rechange (prévoir maillot et bonnet de Bain, chaussures de sports et vieilles chaussures fermées).

- Chaussons d'escalade (recommandés).

- Lampe frontale.

Les effets personnels doivent être identifiables et marqués au nom du jeune.

+ Fournir une attestation d'aptitude aux activités aquatiques ou Sauv'nage ou Savoir Nager

(conforme aux exigences de l'article R227-13 du code de l'action sociale et des familles). **Délivrance possible dans les piscines de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.**

Participation financière : 70 €/jeune pour les Longuéens-Jumellois ; 100 €/jeune pour les hors communes.

Repas : Tous les repas seront pris en charge par l'organisateur.

CONTACTS, INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Arnaud ALBERT : 06.60.85.50.63, sport@ville-longuejumelles.fr

Emmanuel THARRAULT : 06.71.05.35.52, e.tharrault@ville-longuejumelles.fr

Dossier d'inscription en fin de document ou disponible sur le site internet de la mairie.

<http://www.villedelonquejumelles.fr/>, rubrique ma ville, sport.

Règlement Raid Lathan 2024

Art 1 : Le Raid-Lathan est ouvert aux participant(e)s âgé(e)s de 14 à 17 ans (né(e)s de 2006 à 2010). L'équipe, **mixte de préférence**, doit être composée au moins de 1 jeune habitant le territoire de la Commune de Longué-Jumelles. Les équipes ne respectant pas ces points du règlement seront acceptées dans la limite des places disponibles et feront l'objet de "pénalités" sur les différentes épreuves.

Art 2 : Un dossier d'inscription **par jeune** est exigé à l'intérieur duquel la famille et le jeune s'engagent sur son état de santé (questionnaire de santé).

Une attestation d'aptitudes aux activités aquatiques (effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre pendant 20 mètres, franchir une ligne d'eau) sera obligatoire pour les épreuves nautiques (Sauv'Nage et Savoir Nager acceptés). Les jeunes qui n'auront pas d'attestation ne pourront y participer.

Art 3 : Le nombre d'équipes est limité à 10. Seront pris en compte à l'inscription uniquement les **dossiers complets**. Les inscriptions individuelles seront acceptées en vue de composer ou compléter des équipes.

Art 4 : En cas d'annulation de la participation d'un jeune, les modalités de remboursement suivantes seront appliquées : **100% sur justificatif médical ou cas de force majeure : décès, accident, maladie ; 50% sans motif valable plus de 10 jours avant le séjour. Aucun remboursement sans motif valable ne sera accepté moins de 10 jours avant le début du séjour.**

Art 5 : Le Raid est un ensemble de 8 à 10 épreuves (principalement sports de pleine nature) identiques pour toutes les équipes. Les épreuves prévisionnelles sont : Tir à l'arc, VTT, Escalade, Epreuve aquatique, Canoë, Bike & Run, Orientation...

Art 6 : Les épreuves sportives possèdent chacune leur propre barème (par points ou par temps). Les points obtenus par chaque équipe sur chaque épreuve s'additionnent pour déterminer le classement général du RAID LATHAN. Les randos VTT ne sont pas basées sur ce système de points. Elles n'ont pour seul but que de permettre aux concurrents de se rendre sur une épreuve et de découvrir de façon ludique le territoire (lecture de carte...).

Art 7 : La participation des 4 membres de l'équipe du début à la fin des épreuves est indispensable.

- Si un équipier ne prend pas le départ d'une des épreuves, l'équipe est pénalisée et se retrouve dernière dans cette épreuve.
- Un seul abandon, en cours d'épreuve, est toléré. Un deuxième abandon au cours de la même ou d'une autre épreuve classera l'équipe dernière.
- Pour les épreuves avec relais et celles où les équipiers sont séparés, la participation des 4 équipiers est obligatoire. À défaut l'équipe est classée dernière.

Art 8 : Toute équipe doit porter **assistance** et prévenir l'organisation dès lors qu'elle rencontre une autre équipe en difficulté (encouragements, premiers soins, alerte...).

Art 9 : Un Road Book (rotations, organisation et règlements...) sera affiché dans les différents lieux de vie quotidienne ainsi que sur chaque site d'épreuves.

Une présentation générale du déroulement du séjour sera faite lors de la **réunion de présentation aux familles** (date et lieu communiqués ultérieurement).

Art 10 : Les équipes sont tenues de respecter les horaires fixés dans le ROAD BOOK et de se présenter à chaque épreuve avec un peu d'avance et en possession du matériel spécifique nécessaire. Dans le cas contraire, des pénalités pourront être attribuées.

Art 11 : Les équipes sont autonomes pour la préparation de chaque épreuve sportive. Chaque équipe devra respecter les règles de la vie en collectivité (hygiène, sommeil, propreté du site, etc.). Chaque membre de chaque équipe sera sollicité pour participer à l'organisation des tâches de vie quotidienne pendant le séjour.

Art 12 : Une récompense sera donnée à chaque participant à la fin du Raid. L'organisation se réserve le droit de distribuer des prix spéciaux (fair-play, féminines, équipe la plus jeune...).

DEROULEMENT DU RAID'LATHAN

(Informations générales sur le déroulement du séjour)

Début du séjour (lundi 8 juillet) :

- ✓ **10h00 / 12h00** Accueil des équipes au stade de la Guiberderie à **Longué**.
Présentation du Raid (épreuves, Règlement sportif et bivouac, ...)
Jeux de connaissance
- ✓ **12h30** Repas (restauration scolaire Raymond RENARD)
- ✓ **14h00 / 17h30** 1^{ère} Epreuve
- ✓ **17h30 / 18h30** Montage du bivouac
- ✓ **19h00** Repas

Journée type :

- ✓ **8h00 / 9h00** Réveil, Petit déjeuner échelonné
- ✓ **9h30** Départ des jeunes sur leur lieu d'épreuve du matin
- ✓ **10h00 / 12h00** Epreuve du matin
- ✓ **12h30** Repas
- ✓ **13h30 / 14h00** Temps informel
- ✓ **14h00 / 18h00** Epreuves de l'après-midi
- ✓ **19h00** Repas
- ✓ **En soirée** Epreuve du soir, ou activités informelles

Fin de séjour (vendredi 13 juillet après-midi) :

- ✓ **16h30** Accueil des familles à Jumelles, salle R. LAUNAY/stade D. ROBIN.
- ✓ **17h00** Remise des récompenses (salle R. LAUNAY).
- ✓ **17h30** Pot de Clôture offert par la ville de Longué-Jumelles.

Réunion d'information sur le séjour :

Lieu et horaire communiquer ultérieurement

Présence indispensable de tous les jeunes et des familles.

CONTACTS INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Emmanuel THARRAULT : 06.71.05.35.52, e.tharrault@ville-longuejumelles.fr

Arnaud ALBERT : 06.60.85.50.63, sport@ville-longuejumelles.fr

Educateurs Sportifs -Pôle Sportif / Ville de Longué-Jumelles

Dossier d'inscription en fin de document ou disponible sur le site internet de la mairie

<http://www.villedelonguejumelles.fr/>, rubrique sport, RAID LATHAN.

PARTIE INSCRIPTION

NOM DE L'EQUIPE :

CAPITAINE DE L'EQUIPE :

N° Portable pendant les épreuves sportives :

NOMS et PRENOMS DES EQUIPIERS :

-

-

-

-

Engagement 70€ / jeune (100€ pour les hors commune) :

Règlement en carte bancaire, espèces ou chèque à l'ordre du Trésor Public.

NB : Les dossiers complets devront être rendus au plus tard le 21 juin 2024.

Directement aux éducateurs du pôle sportif (Arnaud ou Emmanuel) ou déposés en mairie.

Attention : nombre de participants limité aux 10 premières équipes inscrites avec dossiers complets et respect du règlement.

CONTACTS INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Emmanuel THARRAULT : 06.71.05.35.52, e.tharrault@ville-longuejumelles.fr

Arnaud ALBERT : 06.60.85.50.63, sport@ville-longuejumelles.fr

Educateurs Sportifs – Pôle sportif / Ville de Longué-Jumelles

Dossier d'inscription en fin de document ou disponible sur le site internet de la mairie

<http://www.villedelonguejumelles.fr>

DOSSIER D'INSCRIPTION

RAID'LATHAN 2024 14-17 ANS




Nom : _____ Prénom : _____

Sexe : M F Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

E-mail jeune (facultatif) : _____ @ _____

 portable jeune (facultatif) : _____

Numéro de Sécurité Sociale : _____

Nom et adresse de votre caisse : _____

Nous vous invitons à vous renseigner sur les modalités de votre assurance en ce qui concerne la garantie d'assistance, les dommages aux biens, l'indemnisation des dommages corporels **(voir avec l'assurance extrascolaire)**

Mutuelle (Numéro d'adhérent, Nom et adresse) : _____

COORDONNEES DES RESPONSABLES LEGAUX :

Père : Nom : _____

Mère : Nom : _____

Prénom : _____

Prénom : _____

 maison : _____

 maison : _____

 portable : _____


 portable : _____

E-mail parent : _____ @ _____

Pour toute communication entre la mairie et le responsable légal, et pour l'envoi des informations relatives aux activités de l'enfant.

Autre Personne à joindre en cas d'absence :

Nom : _____

 téléphone : _____

Lien avec l'enfant : _____

AUTORISATION D'UN RESPONSABLE LEGAL :

Je soussigné (e), Madame, Monsieur _____ légalement responsable,
- Autorise mon fils, ma fille, _____

À participer au Raid'Lathan avec ses activités sportives prévues : VTT, Course d'orientation, Escalade, Canoë, Parcours Aquatique, et aux autres activités durant le séjour : veillées, repas, jeux et nuitées.

- Autorise les responsables du Raid'Lathan à prendre, avec l'accord des autorités médicales, toutes décisions destinées à donner les soins médicaux et chirurgicaux jugés nécessaires.

- Autorise le service des sports à utiliser des photos ou films où figure le jeune pour illustrer les outils de communication de ses activités sur divers supports papiers (bulletin municipal, dépliants...) et informatiques (facebook, site internet...). Aucune contrepartie financière en cas d'utilisation de photos ou films ne pourra être demandée.

SIGNATURE :

Questionnaires de santé

Je soussigné Mme, M _____, responsable légal de l'enfant _____ certifie avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé de la ville de Longué-Jumelles (disponible sur le site internet de la ville) concernant l'enfant sus-nommé.

Date et Signature :

En cas de réponse positive à l'une des questions du questionnaire de santé, merci de nous fournir le certificat médical ci-dessous dûment complété.

CERTIFICAT MEDICAL

(à remplir par le médecin)

Je soussigné(e) docteur _____ atteste avoir examiné l'enfant

_____ et n'avoir pas constaté de contre-indication à la

pratique des activités suivantes :

Sports Traditionnels (football, tennis, rugby, etc.)

Activités Physiques de Pleine Nature (VTT, accro branche, course d'orientation, etc.)

Activités Nautiques

Date :

Cachet et signature du médecin :

FICHE SANITAIRE

Précisez ci-dessous les difficultés de santé de votre enfant et joignez les photocopies du carnet de santé (allergies, vaccinations... etc.)

RECOMMANDATIONS DES PARENTS

Votre enfant porte-t-il des lunettes, des lentilles, des prothèses auditives, etc.

Règlement Raid Lathan 2024 (à rendre signé)

Art 1 : Le Raid-Lathan est ouvert aux participant(e)s âgé(e)s de 14 à 17 ans (né(e)s de 2006 à 2010). L'équipe, **mixte de préférence**, doit être composée au moins de 1 jeune habitant le territoire de la Commune de Longué-Jumelles. Les équipes ne respectant pas ces points du règlement seront acceptées dans la limite des places disponibles et feront l'objet de "pénalités" sur les différentes épreuves.

Art 2 : Un dossier d'inscription **par jeune** est exigé à l'intérieur duquel la famille et le jeune s'engagent sur son état de santé (questionnaire de santé).

Une attestation d'aptitudes aux activités aquatiques (effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre pendant 20 mètres, franchir une ligne d'eau) sera obligatoire pour les épreuves nautiques (Sauv'Nage et Savoir Nager acceptés). Les jeunes qui n'auront pas d'attestation ne pourront y participer.

Art 3 : Le nombre d'équipes est limité à 10. Seront pris en compte à l'inscription uniquement les **dossiers complets**. Les inscriptions individuelles seront acceptées en vue de composer ou compléter des équipes.

Art 4 : En cas d'annulation de la participation d'un jeune, les modalités de remboursement suivantes seront appliquées : **100% sur justificatif médical ou cas de force majeure : décès, accident, maladie ; 50% sans motif valable plus de 10 jours avant le séjour. Aucun remboursement sans motif valable ne sera accepté moins de 10 jours avant le début du séjour.**

Art 5 : Le Raid est un ensemble de 8 à 10 épreuves (principalement sports de pleine nature) identiques pour toutes les équipes. Les épreuves prévisionnelles sont : Tir à l'arc, VTT, Escalade, Epreuve aquatique, Canoë, Bike & Run, Orientation...

Art 6 : Les épreuves sportives possèdent chacune leur propre barème (par points ou par temps). Les points obtenus par chaque équipe sur chaque épreuve s'additionnent pour déterminer le classement général du RAID LATHAN. Les randos VTT ne sont pas basées sur ce système de points. Elles n'ont pour seul but que de permettre aux concurrents de se rendre sur une épreuve et de découvrir de façon ludique le territoire.

Art 7 : La participation des 4 membres de l'équipe du début à la fin des épreuves est indispensable.

- Si un équipier ne prend pas le départ d'une des épreuves, l'équipe est pénalisée et se retrouve dernière dans cette épreuve.

- Un seul abandon, en cours d'épreuve, est toléré. Un deuxième abandon au cours de la même ou d'une autre épreuve classera l'équipe dernière.

- Pour les épreuves avec relais et celles où les équipiers sont séparés, la participation des 4 équipiers est obligatoire. À défaut l'équipe est classée dernière.

Art 8 : Toute équipe doit porter **assistance** et prévenir l'organisation dès lors qu'elle rencontre une autre équipe en difficulté (encouragements, premiers soins, alerte...).

Art 9 : Un Road Book (rotations, organisation et règlements...) sera affiché dans les différents lieux de vie quotidienne ainsi que sur chaque site d'épreuves.

Une présentation générale du déroulement du séjour sera faite lors de la **réunion de présentation aux familles** (date et lieu communiqués ultérieurement).

Art 10 : Les équipes sont tenues de respecter les horaires fixés dans le ROAD BOOK et de se présenter à chaque épreuve avec un peu d'avance et en possession du matériel spécifique nécessaire. Dans le cas contraire, des pénalités pourront être attribuées.

Art 11 : Les équipes sont autonomes pour la préparation de chaque épreuve sportive. Chaque équipe devra respecter les règles de la vie en collectivité (hygiène, sommeil, propreté du site, etc.). Chaque membre de chaque équipe sera sollicité pour participer à l'organisation des tâches de vie quotidienne pendant le séjour.

Art 12 : Une récompense sera donnée à chaque participant à la fin du Raid. L'organisation se réserve le droit de distribuer des prix spéciaux (fair-play, féminines, équipe la plus jeune...).

Signature du jeune :

Signature des responsables légaux :